



*Date de dépôt : 11 octobre 2023*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite de Joëlle Fiss : Créer un lieu convivial à la place des Nations ?**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*La place des Nations – véritable vitrine de la Genève internationale – est un lieu incontournable pour de nombreux types de visiteurs : des touristes en weekend, des centaines de manifestants (locaux et internationaux), des diplomates, des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU, des étudiants des environs, des écoliers en visite, des résidents du quartier – tout le monde y passe !*

*Pour les rencontres organisées sur place (par exemple, des manifestations), c'est un lieu où les gens se présentent, font connaissance et décident de travailler ensemble sur un thème commun.*

*Créer un lieu convivial d'échanges encouragerait les rencontres qualitatives pour la Genève internationale, en plus d'être un espace accueillant. Or, il n'y a pas un lieu sur la place pour s'asseoir, prendre un café, se protéger de la pluie ou s'entretenir dix minutes après une rencontre organisée. Il serait judicieux de créer un kiosque à café/point de rencontre pour toutes les personnes qui prennent rendez-vous là-bas. Les personnes cherchant un endroit où se blottir jettent souvent un regard désespéré sur l'avenue de France ou l'avenue Motta – sans savoir vraiment où aller.*

*A ce titre, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :*

- 1. Est-ce que le canton peut proposer la construction d'un petit café à proximité directe de la place des Nations pour accueillir les passants et manifestants ?**
- 2. Si oui, peut-il profiter de la rénovation en cours prévue par la Ville de Genève pour le faire en même temps ? S'il y a de possibles obstacles, lesquels ?**
- 3. Quelle est la marche à suivre pour coordonner une telle initiative entre les départements de l'aménagement de la Ville et du canton et les instances de l'ONU ?**
- 4. Je profite pour vous demander une mise à jour sur la situation de la villa des Feuillantines, à deux pas de la place des Nations, où devait être construite la Cité de la musique. Quels sont les projets prévus quant à son avenir, au-delà des déclarations d'intentions de créer une « maison de l'environnement »<sup>1</sup> ?**

*Que le Conseil d'Etat en soit d'ores et déjà remercié de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que le canton n'a pas pour vocation de créer ou de gérer des entreprises vouées à la restauration et au débit de boissons. Cela pourrait notamment contrevenir aux principes de la liberté de commerce et de la concurrence.

Il constate par ailleurs que seule une unique construction est localisée à proximité directe de la place des Nations, sans être soumise à des dispositifs sécuritaires liés aux bâtiments des organisations internationales. Il s'agit du kiosque de la place des Nations, situé sur le domaine public de la Ville de Genève. Or, cet édifice est inscrit depuis 2015 à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, ce qui contraint fortement une éventuelle valorisation.

Le Conseil d'Etat partage toutefois la préoccupation de mettre à disposition de la Genève internationale des lieux de convivialité susceptibles de participer à la qualité des échanges, mais aussi de renforcer les liens avec les habitants des quartiers environnants. Ces besoins ont en effet été identifiés dans le cadre de la vision « Jardin des Nations – Quartier-Paysage », élaborée en 2021-2022, impliquant l'ensemble des collectivités publiques (canton,

---

<sup>1</sup> <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/Archives/2021102681102-Alfonso-Gomez-veut-protéger-les-Feuillantines.html> et <https://www.tdg.ch/la-ville-veut-faire-des-feuillantines-un-parc-public-540811135538>

Confédération et communes) et des représentants des institutions internationales, dont l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

Plusieurs actions vont dès lors être entreprises dès 2024 pour créer des événements et lieux éphémères participant à l'animation de ce territoire spécifique.

Le domaine Rigot, limitrophe de la place des Nations, fait par ailleurs l'objet d'un réaménagement en cours prévu en plusieurs étapes, de sorte à en faire un espace commun fédérateur complémentaire à la place des Nations. Selon l'image directrice, il comprendra à terme de nouveaux espaces de délasserement extérieurs, un biotope, une aire de jeux pour enfants, ainsi que des potagers et un verger entretenus de manière participative.

Au sujet de la villa des Feuillantines, suite à la votation municipale défavorable au plan localisé de quartier de la Cité de la Musique, aucun projet n'est à notre connaissance prévu actuellement à cet emplacement. La parcelle étant une propriété de l'ONUG, toute mise à disposition publique nécessiterait préalablement l'aval de l'organisation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS